

Marseille, le 22 septembre 2023

Déclaration Préliminaire pour le-CSA Bilan social et vote du règlement intérieur du 22 septembre 2023

Madame la Présidente du CSA,

Le contexte de cette rentrée 2023 est particulièrement morose. En effet, après un nouvel été caniculaire, la rentrée 2023 est particulièrement amère pour les salariés du privé, les agents du public et une grande partie de la population. En effet, d'abord, le 1er septembre 2023 a vu l'entrée en vigueur du recul de l'âge de départ à la retraite. Les personnes nées à partir du 1er septembre 1961 devront attendre 62 ans et 3 mois pour prétendre à la retraite. Cet âge légal sera progressivement décalé de trois mois chaque année, pour atteindre 64 ans en 2030.

Ensuite, l'inflation plafonne à un niveau important. Après la récession record due à la crise du Covid-19 et aux confinements successifs destinés à ralentir l'épidémie, la reprise économique se double aujourd'hui d'une inflation accrue, à cause notamment de la flambée des cours de matières premières (gaz, métaux, blé et autres produits agricoles...), puis du refus des investisseurs dans ces matières premières de baisser leurs marges. Le « reste à vivre » diminue pour tout le monde, la seule variable d'ajustement, dans ces conditions, devient la nourriture.

Une partie de la population ne peut pas faire plus d'un repas par jour. Le nombre des demandes de repas aux Restos du Cœur explose, les associations caritatives sont surchargées par une situation d'une exceptionnelle gravité. Partout, la précarité augmente. Les agents de l'État et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse subissent aussi les conséquences de cette inflation, sans que l'État n'en prenne vraiment la mesure. La réponse de l'État semble dérisoire et nous paraît cynique : • augmentation de 1,5 % du point d'indice au 1er juillet 2023 (alors qu'il avait été revalorisé de 3,5 % en juillet 2022), • faible prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sous conditions, • revalorisation forfaitaire de 5 points d'indice par agent au 1er janvier 2024 (environ 25,00 € brut). Comble du cynisme, le remboursement d'un abonnement de transport augmente de 50% à 75% ! Pour être bien sûr que même en découvert bancaire en fin de mois, un agent de Service Public puisse toujours se rendre à son poste de travail !

Quand le Ministère de la Justice se libéralise, c'est le Service Public qui recule ! Ainsi, la P.J.J. observe une flexibilité comparable aux plus grandes firmes privées en adaptant la masse salariale à la supposée charge de travail, sans anticiper la hausse future de cette même supposée charge de travail. Et encore un comble : ni les éducateurs de milieu ouvert, ni les organisations syndicales n'ont été questionnées sur la charge de travail en U.E.M.O. depuis le CJPM !

Super-Prime de C.I.A. pour récompenser les agents selon des critères flous : cette année, la CGTPJJ Sud-Est n'est toujours pas destinataire des tableaux concernant les critères d'attribution des CIA ni le montant des enveloppes.

Le passage à l'âge adulte dans une société privilégiant le mérite personnel à la solidarité collective produit les mêmes effets qu'à l'école pour les élèves. Les bons points récompensent les élèves bien vus par le prof, les moins bons récoltent au pire son mépris, au mieux son indifférence... La CGT PJJ Sud-Est dénonce une prime au mérite arbitraire et injuste. Les effets de cette injustice nuisent gravement à la cohésion et à la solidarité d'équipe nécessaires dans nos unités et services. Or, on le sait, la cohésion d'équipe est un facteur important de qualité de prise en charge et de bien-être au travail.

En conclusion La CGT PJJ Sud-Est défend au quotidien et continuera de défendre un Service Public de qualité, réaffirmant l'intérêt supérieur des jeunes accompagnés, l'augmentation urgente des salaires de 10% (avec conversion des primes en point d'indice pris en compte pour la retraite), le dégel du point d'indice, la révision des grilles indiciaires, la NBI pour tous ! ...